

# \* COMPTE RENDU DE SEANCE \*

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2009

**L'an deux mil neuf, le jeudi quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 28 mai 2009, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

### **PRESENTS :**

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Gilles GASCON.

**ABSENTS :** *néant.*

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Issam OTHMAN (pouvoir à Véronique SCHMITT), Philippe NICOLINO (pouvoir à Noureddine MESBAHI), Nora OTHMAN (pouvoir à Evelyne FONTAINE), Thierry LAURENT (pouvoir à Corinne DUBOS), Riad CHERIF (pouvoir à Françoise BOTTURA), Yannis AL MAHDI (pouvoir à Willy PLAZZI), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Pierre FAVRE), Pascal MARION-BOURGEOIS (pouvoir à Catherine LAVAL), Yolande LOBA (pouvoir à Denise ROSSET-BRESSAND), Patrick PUTTEVILS (pouvoir à Gilles GASCON), Pascal MERLE (pouvoir à Philippe MEUNIER), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-Jo BASSON), Marguerite JEGER (pouvoir à Gilbert BERANGER).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.**

.../...

*= Sur proposition de Madame le Maire, l'ensemble des élus et de l'assistance observe une minute de silence à la mémoire des deux cent vingt-huit victimes du vol de l'A330 Rio de Janeiro-Paris disparu le 1<sup>er</sup> juin =*

**Adoption du procès-verbal de séance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 avril 2009.

**Communication n° 09.080 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mars et avril 2009)**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de mars et avril 2009.

**Délibération n° 09.081 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs présents au 1er juin 2009**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> juin 2009 tel que présenté ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2009, au chapitre globalisé 012.

**Délibération n° 09.082 : RESSOURCES HUMAINES : Poste d'agent de développement social du centre-ville - Actualisation des missions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées l'actualisation des missions relatives au poste d'agent de développement social du centre-ville ainsi que les modalités de sa rémunération ; DIT que les crédits correspondants figurent au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 09.083 : RESSOURCES HUMAINES : Actualisation du profil de poste de l'emploi contractuel d'agent de développement Habitat Revalorisation de la rémunération**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel d'agent de développement Habitat sur la base non plus de l'indice brut 542 mais de l'indice brut 588 des traitements de la fonction publique territoriale, compte tenu de l'accroissement des responsabilités assurées ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 09.084 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel d'agent de développement social**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel d'agent de développement social non plus sur la base de l'indice brut 500 mais de l'indice brut 542 des traitements de la fonction publique territoriale, compte tenu de l'accroissement des responsabilités assurées ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 09.085 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents chargés du recensement de la population - Année 2009**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ARRETE comme suit les règles de rémunération des agents en charge du recensement de la population :

- attribution d'une somme de 500 euros, après service fait, au coordonnateur en charge du recensement,
- attribution d'une somme de 887,28 euros, après service fait, à chacun des sept agents recenseurs de terrain,
- attribution d'un euro supplémentaire par enquête restituée, quelle que soit la qualité de l'agent qui l'a conduite, coordonnateur ou agent de terrain ;

DIT que la rémunération globale sera proratisée en fonction de la tâche assurée si celle-ci n'a pas été entièrement assumée par l'agent (à ce titre, les coordonnateurs, pour pallier la défaillance d'un agent recenseur, peuvent mener des enquêtes de terrain) ; DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre 012 du budget 2009.

**Délibération n° 09.086 : RESSOURCES HUMAINES : Petite enfance : Mise en conformité du contrat de travail des assistantes maternelles avec les nouveaux textes réglementaires**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le nouveau contrat de travail des assistantes maternelles, qui a recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le 14 mai 2009.

= Arrivée de Monsieur Laurent à 19 heures 30 et départ de Monsieur Favre à 19 heures 40 =  
= Départ à 19 heures 45 de Monsieur Béranger, qui donne procuration à Madame Chanvillard =

= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,  
Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Goux et se retire =

**Délibération n° 09.087 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2008**

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE tels que présentés le compte administratif du budget principal et celui de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2008 ; APPROUVE les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2008
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 12.189.426,13 €
  - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 5.414.003,28 €;
- 2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2008
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 321.085,73 €
  - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 965,18 €;
- 3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2008
  - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 214.446,18 €
  - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1.041,73 €

= Madame le Maire revient et reprend la présidence =

**Délibération n° 09.088 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2008**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2008 à Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2008 et des comptes administratifs pour 2008 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2008 tels que présentés.

**Délibération n° 09.089 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2008**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal

AFFECTE le résultat excédentaire 2008 de fonctionnement du budget principal comme suit :

- ⇒ 8.725.315,28 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dérogé au compte administratif 2008,
- ⇒ 3.464.110,85 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2009 ;

AFFECTE le résultat excédentaire 2008 de la section de fonctionnement du budget annexe 11 "Usines-relais" comme suit :

- ⇒ 965,18 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dérogé au compte administratif 2008,
- ⇒ 320.120,55 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2009 ;

AFFECTE le résultat excédentaire 2008 de la section de fonctionnement du budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" comme suit :

- ⇒ 214.446,18 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire/déficitaire" sur l'exercice 2009.

**Délibération n° 09.090 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Exercice 2009 - Décision modificative n° 1**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 1 du budget de la Ville (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux").

**Délibération n° 09.091 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la S.A. d'HLM "Alliade Habitat" pour la construction de logements 16ème rue Cité Berliet ("Côté sud") - Modification de la délibération n° 09.031 du 26 février 2009**

A l'unanimité, le Conseil Municipal MODIFIE la délibération n° 09.031 ainsi : *"taux du PLAI : 2,30 % (sur la base d'un livret A au taux en vigueur à la date de la délibération du 26 février 2009)"* ; DIT que toutes ses autres dispositions demeurent inchangées.

**Délibération n° 09.092 : AFFAIRES FINANCIERES : Révision des loyers conventionnés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la révision des loyers conventionnés au taux de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ; DIT que cette révision sera, pour les années à venir, systématiquement assise sur celle de l'Office Porte des Alpes Habitat fixée par délibération de cet organisme.

**Délibération n° 09.093 : AFFAIRES FINANCIERES : Contrat pluriannuel 2005/2008 avec le Département du Rhône - Avenant n° 1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE, telle qu'établie sur la base du tableau présenté, la modification n° 1 du contrat pluriannuel 2005/2008 entre le Conseil général du Rhône et la Ville de Saint-Priest ; SOLLICITE le Conseil général du Rhône pour le versement de ces subventions, en fonction des dates de réalisation des projets ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat ; DIT que les recettes issues de l'exécution de ce contrat seront imputées aux articles 1323 et 7473.

**Délibération n° 09.094 : URBANISME : Acquisition des garages non réservés au sein de l'immeuble de "Rhône Saône Habitat" dans la ZAC Mozart**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition des 63 garages invendus par le Grand Lyon dans l'immeuble de "Rhône Saône Habitat" de la ZAC Mozart, au prix global de 1.037.732,22 €TTC ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 1.037.732,22 €TTC, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 30.000 €, seront imputées à l'article 2132.

**Délibération n° 09.095 : URBANISME : Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme sollicités au nom de la Commune - Autorisation au Maire**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer, en temps utile, les demandes de permis de construire et de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation des opérations suivantes : groupe scolaire Edouard Herriot maternelle : permis de construire et permis de démolir ; extension/réhabilitation du bâtiment "brasserie" du Portique : permis de construire.

**Communication n° 09.096 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport du délégué relatif à la gestion du château au titre de l'exercice 2008**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication par Madame le Maire du rapport annuel du délégué de la gestion du château pour l'exercice 2008.

= Départ à 20 heures 25 de Monsieur Goux, qui donne procuration à Madame Guillen-Avez =

**Délibération n° 09.097 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Gestion et exploitation du château - Délégation de service public - Approbation du principe de la délégation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le principe de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du château de Saint-Priest ; APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégué, telles qu'elles sont définies dans la note de synthèse présentée, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure de publicité requise.

**Délibération n° 09.098 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Ziegler France - Demande d'autorisation en vue d'exploiter une plate-forme de logistique et de messagerie dans la ZAC du Parc des Lumières à Saint-Priest - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la Sté Ziegler France en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme de logistique et de messagerie dans la ZAC du Parc des Lumières à Saint-Priest, EMET un avis défavorable car ce prospect de logistique pure ne répond pas aux orientations de la ZAC et le trafic généré et potentiel pour de tels locaux perturberait considérablement un secteur déjà saturé.

**Délibération n° 09.099 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Programmation 2009 - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des actions ; DIT que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon le tableau présenté.

**Délibération n° 09.100 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 38 rue George Sand**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'appartement de Monsieur Nasri Mohamed au prix de 145.000 € valeur libre de toute occupation ou location, compte tenu du contexte particulier d'échange foncier de l'Opération de Renouvellement Urbain ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 145.000 € et aux frais de notaire, estimés à 5.000 € seront imputées à l'article 2132.

**Délibération n° 09.101 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 20 rue Juliette Récamier**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'appartement situé 20 rue Juliette Récamier, au prix de 136.400 € dont 8.500 € de frais d'agence, compatible avec l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 136.400 € et aux frais de notaire, estimés à 4.000 € seront imputées à l'article 2132.

**Délibération n° 09.102 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier et extension du groupe scolaire Mi-Plaine - Demande de subvention pour le volet HQE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels pour le volet Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier et de l'extension du groupe scolaire Mi-Plaine.

**Délibération n° 09.103 : SOLIDARITE : Octroi d'une subvention exceptionnelle au Foyer Notre Dame des Sans-Abri pour son opération "Les arbres de la solidarité"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association "Foyer Notre Dame des Sans-Abri" dans le cadre de son opération "Les arbres de la solidarité" ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

**Délibération n° 09.104 : EDUCATION : Octroi d'une subvention exceptionnelle au collège Colette pour son projet de classe "patrimoine"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.500 € au collège Colette pour son projet de classe de troisième "patrimoine" au titre de 2009 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

**Délibération n° 09.105 : AFFAIRES SPORTIVES : Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain de grands jeux au complexe sportif Jean Bouin**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Fédération Française de Football, au titre du fonds d'aide au football amateur, pour la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, homologué, au complexe sportif Jean Bouin.

**Délibération n° 09.106 : AFFAIRES CULTURELLES : Fonds de livres d'artistes de la médiathèque - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Rhône-Alpes une subvention au taux maximum pour l'acquisition de livres d'artistes ; DIT que la recette sera imputée à l'article 2161.

**La séance est levée à vingt heures cinquante.**

**Le Maire,**